



*Direction de l'animation
et des relations avec la population
Service des actions culturelles
et de la vie associative*

Tél. 03 20 66 58 09

DECISION

DEC/2024/CL/77

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la représentation des trois spectacles par la compagnie L'Echappée Belle, « La Grande Echappée », « Dans le jardin de ma main », et « Tendres Fantaisie » proposée par la production SICALINES dans le cadre du festival de littérature jeunesse organisé du 17 au 20 avril 2024 à l'espace culturel Franchomme,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession des spectacles sus mentionnés pour un montant de 3 850.75€.

ARTICLE 2 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours. (Service 420 fonction 3392 nature 6288).

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public du service de gestion comptable de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem, le 13 mars 2024

Francis VERCAMER



Maire de HEM
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr